



Le Rapide

De la Beaurivage

Municipalité de Saint-Gilles

Mercredi, le 13 septembre 2023

PRÉCISIONS IMPORTANTES / MAISON OCTAVE CÔTÉ

Dans la dernière édition du bulletin municipal, le journal le Courant de septembre 2023, en page 4 : Article : Résultats de la démarche de signature des registres à propos des règlements d'emprunt, un article traite de la maison ancestrale de M. Octave Côté.

Au lieu de lire :

« La maison est vendue à prix réduit pour y héberger des travailleuses du Manoir le Beaurivage. »;

On aurait dû lire :

« Il y a des projets à l'étude dont celui d'héberger des travailleuses du Manoir le Beaurivage. »

Nous sommes désolés pour ce manque de précision qui nous le souhaitons sera corrigé par le présent message.

La municipalité de Saint-Gilles

6 → MAISON ANCESTRALE

Résultat : 116 signatures

La municipalité souhaite agir en fonction de préserver cette maison qui fait partie de notre patrimoine historique.

**Emprunt projeté : 230 000 \$ / 20 ans –
Emprunt abandonné**

Achat : 175 000 \$ / Entretien : ± 45 000 \$

De concert avec le propriétaire, le Conseil a développé un plan d'actions qui ne l'oblige pas à l'acquiescer.

Il y a des projets de vente à l'étude dont celui d'héberger des travailleuses du Manoir le Beaurivage. Une partie du terrain en façade de la maison sera cédée gratuitement à la municipalité et l'autre partie sera utilisée pour une construction.

Le nouveau lot créé fera l'objet d'une citation, les bâtiments sont protégés par le P.I.I.A. de la municipalité.

